



MODIFICATIONS AUX REGLEMENTS de la Saison 2017 / 2018

ANNEXE 10 – MONTEES ET DESCENTES

Le Comité Directeur, en date du 28 juin 2017, a décidé qu'il y aurait 3 montées en division supérieure dans toutes les catégories ou 2 poules sont situées en dessous d'une poule unique.

Par ailleurs, compte-tenu de la décision du Bureau du Comité en date du 10 juillet, la division D4 en U17 étant portée à 13 clubs, elle sera ramenée à 12 clubs pour la saison 2018/2019.

RAPPEL :

Montée en division supérieure :

SENIORS – D5 //

U 19 – D4 // U 17 – D5 // U 15 – D5

VETERANS – D6

Pour toutes ces divisions, 3 montées, le premier de chaque poule et le meilleur deuxième des deux poules.

DESCENTE en division inférieure :

SENIORS – D4

U 19 – D3 // U15 – D4

VETERANS – D5

Pour toutes ces divisions, 3 descentes, les trois derniers de la poule.

U17 – D4

Pour cette division, 4 descentes, 3 pour l'adaptation de la règle générale + une pour la mise à niveau (12 clubs en 2018/2019) de cette division.